

Taux de cotisations

CCN de travail des Établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966 (N° 3116)

Dispositif loi Évin - Anciens salariés et leurs ayants droit

Tarifs 2024

Tarification conforme à la réglementation en vigueur (Décret N° 201-372 du 21 mars 2017), la première année le tarif correspond au tarif des actifs.

Régime de base

Anciens salariés (adhésion à compter du 1^{er} janvier 2020)

	Régime général		Régime Alsace Moselle	
	PMSS*	Euros	PMSS*	Euros
1 ^{re} année	1,48 %	57,19 €	0,89 %	34,39 €
2 ^e année	1,85 %	71,49 €	1,11 %	42,89 €
3 ^e année et plus	2,22 %	85,78 €	1,33 %	51,39 €

* PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité sociale) 2024 : 3 864 €.

Ayants droit (adhésion à compter du 1^{er} janvier 2020)

	Régime général		Régime Alsace Moselle	
	PMSS*	Euros	PMSS*	Euros
Adulte	2,42 %	93,51 €	1,46 %	56,42 €
Enfant ⁽¹⁾	0,73 %	28,21 €	0,44 %	17,00 €
MP	0,73 %	28,21 €	0,44 %	17,00 €

(1) La cotisation à compter du 3^e enfant est gratuite.

* PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité sociale) 2024 : 3 864 €.

Régimes optionnels en complément du régime de base

Anciens salariés (adhésion à compter du 1^{er} janvier 2020)

	Option 1		Option 2	
	PMSS*	Euros	PMSS*	Euros
1 ^{re} année	0,32 %	12,37 €	0,67 %	25,89 €
2 ^e année	0,40 %	15,46 €	0,83 %	32,07 €
3 ^e année et plus	0,48 %	18,55 €	1,00 %	38,64 €

* PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité sociale) 2024 : 3 864 €.

Ayants droit (adhésion à compter du 1^{er} janvier 2020)

	Option 1		Option 2	
	PMSS*	Euros	PMSS*	Euros
Adulte	0,48 %	18,55 €	1,00 %	38,64 €
Enfant ⁽¹⁾	0,16 %	6,18 €	0,33 %	12,75 €
MP	0,16 %	6,18 €	0,33 %	12,75 €

(1) La cotisation à compter du 3^e enfant est gratuite.

* PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité sociale) 2024 : 3 864 €.